



SUNTOUR

**REGLEMENT
SUNTOUR MAJORS
2025**

Version du 12/04/2025

Préambule

Depuis 2025, Organisation SUNTOUR (O.S.T.) organise un challenge MAJORS sur les épreuves labélisées SUN TOUR.

Ce Challenge est dénommé **SUNTOUR MAJORS** et distingue sur chaque étape les trois meilleurs majors de la division « Amateur » par la remise d'un brassard aux couleurs SUNTOUR or, argent et bronze.

Un classement final cumulant les points acquis sur chaque étape désignera les 3 vainqueurs qui seront récompensés par les partenaires du SUNTOUR lors de la dernière étape.

Article 1 – Déroulement du Challenge

Le challenge se déroule sur les épreuves labellisées SUNTOUR de chaque étape de l'année en cours du SUNTOUR.

- Vitesse 105 et GP 110
- Vitesse 115 et GP 120
- Vitesse 125 et GP 130
- Vitesse 135 et GP 140

Seul le meilleur résultat du cavalier sera pris en compte sur chaque jour.

Article 2 - Classements - Attributions des points :

Le classement se fait par attribution des points aux cavaliers/cavalières selon le barème ci-dessous.

Le nombre de points attribués varie en fonction du nombre de majors de la division « Amateur » ayant pris le départ dans les épreuves.

Pour chacune des épreuves, des points sont attribués de la façon suivante sur le classement majors :

- Le 1^{er} : nombre de cavalier du 1^{er} quart + 1 point
- Le 2^{ème} : un point de moins que le 1^{er}
- Le 3^{ème} : un point de moins que le 2^{ème}
-
- Les cavaliers au-delà du premier quart prennent 1 point
- Les cavaliers éliminés ou ayant abandonnés ne prennent pas de points

Les points sont obtenus en fonction de la place acquise dans le classement majors de la division « Amateur » de l'épreuve par le cavalier, après avoir extrait du classement général de l'épreuve les cavaliers et cavalières de chacune des catégories, y compris lors de la dernière étape, le classement publié sur FFE Compet faisant foi.

Les épreuves de la dernière étape (vendredi et samedi) sont majorées de la façon suivante : coefficient 1.5

En cas de participation avec plusieurs montures dans la même épreuve il est retenu le meilleur résultat.

En cas de participation dans plusieurs épreuves dans la même journée, il sera retenu le meilleur résultat.

En cas d'égalité au classement final du **SUNTOUR MAJORS** et afin de départager les vainqueurs à l'issue de la dernière épreuve : les points acquis lors de la dernière étape dans le Grand Prix seront prépondérants.

5^{ème} étape finale : Epreuves du dimanche comptant pour Sun tour 2026 :

Les cavaliers participants aux épreuves du dimanche de la dernière étape se verront attribuer des points comptant pour le classement 2026. Les points attribués aux cavaliers seront répartis de la même manière que les autres épreuves.

Les épreuves concernées sont :

- GP Pro 2 130 bar A chrono, ouverte aux Pro et Amateurs
- Vit Am 1 120 bar A chrono
- Vit Am 2 110 bar A chrono

Seul le meilleur classement du dimanche sera retenu par cavalier, de sorte qu'un cavalier ne peut marquer qu'une seule fois des points pour le Sun Tour 2026.

Par exemple, un cavalier ayant engagé 2 chevaux dans l'une des épreuves ou étant engagé dans 2 épreuves ne verra que son meilleur résultat, sur les 2 participations, retenu pour l'année 2026.

Lors de la saison 2026, les cavaliers ayant participé aux épreuves du dimanche de la 5^o étape 2025 débiteront donc avec les points obtenus qui seront ajoutés dans le Sun Tour 2026 sur le couple « cavalier-cheval » choisi par le cavalier ; ainsi, en cas de participation en 2026 avec plusieurs montures, le cavalier doit faire un choix, les points n'étant utilisés qu'une seule fois.

IMPORTANT : ces points seront crédités au cavalier à l'issue de la 1^{ère} étape et uniquement sur cette étape. En cas d'absence lors de cette 1^{ère} étape (Domaine Equestre du Poet), les points ne pourront être crédités et seront perdus.

Les cavaliers qui disposent de plusieurs chevaux engagés dans le Suntour devront déclarer au plus tard à la fin de la 1^{ère} étape (du 09 avril au 12 avril 2026 au domaine équestre du Poet) par un **mail adressé à Sun Tour suntour.paca@gmail.com** (faute de quoi, le choix ne sera pas pris en compte), sur quelle monture ils souhaitent affecter les points acquis.

Par défaut (absence de choix), les points seront affectés au cheval inscrit dans la plus haute catégorie et s'il s'agit de la même catégorie, à celui ayant obtenu le plus de points au cours de cette 1^{ère} étape.

Article 3 - Récompenses :

❖ Récompenses étapes :

A l'issue de chaque étape, le classement général provisoire est établi en fonction des critères établis ci-dessus.

Au début de l'étape suivante, les cavaliers en tête se verront remettre les brassards à la couleur de leur position (or, argent ou bronze) qu'ils porteront sur l'ensemble des épreuves qu'ils disputeront au cours de cette étape.

En cas d'absence de ce cavalier, le cavalier classé juste après portera le brassard.

❖ Récompenses classement final :

Pour prétendre figurer au classement final, la participation à la dernière étape est obligatoire ainsi que la participation à au moins une des 4 premières étapes.

Lors de la remise des prix finale du circuit, les 3 cavaliers ayant marqué le plus de points au cours de la saison **SUNTOUR** sont récompensés de nombreux lots et cadeaux offerts par le SUNTOUR et ses partenaires.

En cas d'absence d'un des lauréats, la récompense sera remise au cavalier(e) classé juste après, aucune récompense ne sera remise à un représentant.

❖ Droit à l'image

Conformément aux dispositions du Code du Sport, pour la promotion du circuit, le fait de s'engager dans les épreuves SUNTOUR majors autorise expressément Organisation **SUNTOUR** à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image des cavaliers et équidés, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous les moyens actuels ou à venir, notamment sur tout site internet. Cette autorisation est accordée pour une durée de 10 ans et à compter des engagements dans les concours, étapes du SUNTOUR.

Le fait de s'engager dans les épreuves SUNTOUR majors vaut acceptation de l'ensemble des points des Règlement SUNTOUR majors et SUNTOUR 2025.

Article 4 - Litiges et réclamations :

En cas de litige concernant une épreuve, son déroulement ou toute autre cause concernant le concours ou le challenge, les règles habituelles fixées par le règlement général des compétitions FFE s'appliquent intégralement.

En cas de litige concernant spécifiquement l'application du règlement du **SUNTOUR MAJORS** (classement etc. etc...), les réclamations devront être faites par écrit (mail ou courrier) au Comité d'Organisation **SUNTOUR** qui tranchera après avoir, le cas échéant, entendu le demandeur. Les décisions de ce comité sont sans appel.